

	<b>Mairie d'IFS</b>	Département
	<b>Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS</b>	<b>CALVADOS</b>
	Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Canton
		<b>CAEN XVI</b>
<b>SOCIETE FLORO TP – REMPLACEMENT D'UNE GRILLE AVALOIR DES EAUX PLUVIALES – AVENUE JEAN VILAR PROLONGATION DES TRAVAUX ARRETE N° 2023/270</b>		

**LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,**

VU les articles L2213-1 à L2213-6.1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU les articles L411-1 à L411-7 du Code de la route ;  
VU l'arrêté municipal n°2023-254 en date du 22 septembre 2023 pour des travaux de remplacement d'une grille avaloir des eaux pluviales avenue Jean Vilar à Ifs ;  
VU la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 12 octobre 2023 de la société FLORO TP sollicitant la Ville pour des travaux de remplacement d'une grille avaloir des eaux pluviales avenue Jean Vilar à Ifs ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers et de réglementer la circulation dans l'emprise du chantier ;

**ARRETE**

- Article 1 :** Les travaux de remplacement d'une grille avaloir des eaux pluviales avenue Jean Vilar à Ifs initialement prévus le 9 octobre 2023 pour une durée de 5 jours, sont prolongés jusqu'au 20 octobre 2023.
- Article 2 :** Afin de permettre la réalisation des travaux, le stationnement sera interdit aux abords du chantier et la circulation se fera sur une chaussée rétrécie par la mise en place d'un alternat.
- Article 3 :** La société FLORO TP est chargée, en tant que de besoin, et sous couvert du présent arrêté, de la mise en place et de la maintenance de la signalisation.
- Article 4 :** Après les travaux, la société FLOTO TP devra remettre la chaussée dans son état initial (marquage, couleur, piste cyclable).
- Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
- Monsieur le Directeur de la Sécurité Publique ;  
- La Police Municipale d'Ifs ;  
- La société FLORO TP ;  
- Caen la mer – Service de collecte des déchets ;  
- KEOLIS ;  
- Le SDIS.

Fait à Ifs, le 12 octobre 2023



Le Maire,

  
**Michel PATARD-LEGENDRE.**